

À qui la chance ?

Avec l'arrivée du printemps,
pourquoi ne pas profiter
de l'offre exceptionnelle
de la Municipalité.

Un terrain desservi par
l'ensemble des services et
prêt à construire pour le
coût minime de 5 000 \$.



Pour plus d'information et pour connaître les conditions qui s'appliquent, communiquez au 418-898-2812, poste 301.

C'est une offre plus que raisonnable !



SÉANCE ORDINAIRE
13 FÉVRIER 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 13 FÉVRIER 2018, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE
MADAME GINETTE CÔTÉ
MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Ginette Côté propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 2018, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

18.02.3.1. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 14/02/2018	(journal 1552) :	349,52 \$
	(journal 1553) :	5 205,46 \$
	(journal *1554) :	70 112,90 \$
	(journal *1554) :	<u>10 491,55 \$</u>
		<u>86 159,43 \$</u>

Dépenses incompressibles	(journal 1204) :	37 420,17 \$
	(journal 1205) :	901,24 \$
	(journal 1207) :	12 824,19 \$
	(journal 1208) :	(29,70) \$
	(journal 1209) :	5 707,59 \$
	(journal 1210) :	2 694,15 \$
	(journal 1211) :	8 243,82 \$
	(journal 1212) :	<u>1 240,51 \$</u>
		<u>69 001,97 \$</u>



Total des dépenses : **155 161,40 \$**

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 10 janvier 2018 au 14 février 2018, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

18.02.3.2. État des taxes impayées

Considérant l'article 1022 du Code municipal du Québec mentionnant l'obligation que soit préparé un état des taxes dues envers la Municipalité;

Considérant, comme le prévoit la loi, que le conseil peut ordonner à ce qu'un extrait de cet état soit transmis à la MRC à des fins de vente d'immeuble pour taxes, extrait représentant un total de créances de 9 605,67 \$ (à ce jour);

Considérant que des envois préalables ont été transmis aux personnes endettées envers la Municipalité les informant des suites liées au non-respect de leurs obligations;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soit confié à la MRC le traitement des dossiers suivants à des fins de vente pour non-paiement de taxes :

- Matricule 8917-20-7338, référant au propriétaire du lot 5349812;
- Matricule 9017-35-8850, référant au propriétaire des lots 5349798, 5350087, 5350131, 5350143 et 5350908;
- Matricule 9322-39-3810, référant au propriétaire du lot 5350662 (parcelle de terrain orpheline suite à la rénovation cadastrale);
- Matricule 9119-01-0719, référant au propriétaire du lot 5350605 (parcelle de terrain orpheline suite à la rénovation cadastrale);
- Matricule 9323-73-5546, référant au propriétaire du lot 5350664;
- Matricule 9017-28-8320, référant au propriétaire du lot 5350748.

18.02.3.3. Projet d'agrandissement de la Villa Rose des Vents - intention de la Municipalité de participer au financement offert par le programme Réno-Québec

Considérant que le projet d'agrandissement de la Villa Rose des Vents répond à un besoin sans cesse croissant pour notre population;



Considérant que la Municipalité a déjà signifié son appui à ce projet en acceptant d'y contribuer par une exemption de taxes foncières sur une période de 35 ans ainsi qu'une contribution au programme Accès-Logis pour une durée de 5 ans;

Considérant la possibilité d'obtenir une aide financière additionnelle dans le cadre du programme Réno-Québec, le tout étant toutefois conditionnel à une implication financière de la Municipalité de 146 000 \$, soit l'équivalent en contribution dudit programme;

Considérant qu'à ce stade-ci une résolution d'intention de la Municipalité de contribuer au programme Réno-Québec s'avère nécessaire à l'avancement de ce projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que ce conseil signifie son intention à ce que la Municipalité de L'Isle-Verte prenne part au programme Réno-Québec, advenant l'aboutissement du projet d'agrandissement de la Villa Rose des Vents.

18.02.3.4. Demande d'aide financière - programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Considérant les besoins de la Municipalité en travaux d'amélioration des infrastructures routières;

Considérant la possibilité de soutien financier dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte soumette une demande d'aide financière de 15 000 \$ aux fins de réaliser les travaux suivants :

- Travaux de préparation et de pose de revêtement bitumineux de l'extrémité ouest de la rue Talbot.

18.02.3.5. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement de tarification suite à des travaux de nettoyage de cours d'eau

Madame Sophie Sirois donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant une tarification applicable aux exploitants agricoles ayant bénéficié de travaux de nettoyage de cours d'eau en 2017 (Branche 21 de la rivière de la Barrure), les coûts s'élèvent à 3 078,59 \$.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

18.02.3.6. Circulation du trafic lourd sur la route 132

Suite à la rencontre du 8 février avec le MTQ :



Considérant l'approche proposée par le MTQ, comme première étape, afin d'en réduire le niveau de circulation aux véhicules lourds, soit une catégorisation « jaune », signifiant un usage restreint;

Considérant que l'application de cette nouvelle catégorisation s'effectue, via le service d'Atlas du MTQ, service fortement utilisé par l'ensemble de l'industrie du camionnage afin d'orienter le trafic lourd en prédominance sur les routes à caractère provincial;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte demande au MTQ de mettre en œuvre cette nouvelle caractérisation de la route 132;

Que suite à cet essai, une réévaluation du niveau de trafic soit effectuée;

Que le Ministère des Transports s'engage à informer les entreprises de transport locale et régionale de l'entrée en vigueur de cette nouvelle application.

18.02.3.7. Processus d'appel d'offres pour la sélection d'une firme de consultants ayant à produire les plans et devis liés à l'exploitation d'un nouveau puits en eau potable

Considérant qu'un document d'appel d'offres a été produit afin de permettre à la Municipalité d'obtenir des propositions de services et de mandater des consultants ayant à concevoir les plans et devis liés à l'exploitation d'un nouveau puits en eau potable;

Considérant l'importance de cette étape, celle-ci devant permettre, par la suite, le choix de l'entrepreneur général qui devra réaliser lesdits travaux;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Ginette Côté, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise la direction générale à procéder à cet appel d'offres.

18.02.3.8. Dépôt des rapports de dépenses électorales DGE-1038

Afin de se conformer à la loi sur les élections et référendum dans les municipalités, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité procède, publiquement, au dépôt des formulaires DGE-1038 « Liste des donateurs et rapport de dépenses » ayant été complétés et remis par les candidats à l'élection municipale du 5 novembre 2017.

- Les formulaires déposés sont ceux des candidats suivants :
 - Madame Véronique Dionne
 - Madame Sophie Sirois
 - Madame Ginette Côté
 - Madame Ginette Caron
 - Monsieur Jean Pelletier



- Monsieur Stéphane Dubé
- Monsieur Bernard Nieri

Le candidat, monsieur Gaston Hervieux, n'a pas procédé au dépôt dudit document.

18.02.6.1. Processus d'embauche d'animateurs pour la semaine de relâche

Considérant l'importance que revêt la semaine de relâche en terme de participation à diverses activités;

Considérant l'encadrement nécessaire pour assurer le bon déroulement de l'ensemble des activités offertes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soit autorisée la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, madame Rosalie Demers, à s'adjoindre du personnel en animation, soit l'un à temps partiel et un second à temps plein, pour la période du 5 au 9 mars 2018;

Que ce personnel soit rémunéré sur la base du salaire minimum et sous la supervision de Madame Demers.

18.02.6.2. Demande de soutien financier dans le cadre du fonds de soutien à la ruralité de la MRC de Rivière-du-Loup

Considérant les besoins pour la Municipalité de procéder au remplacement d'équipements et d'infrastructures désuets, dont certains présentent des risques pour la sécurité des usagers;

Considérant les démarches entreprises par la Municipalité afin de mettre à niveau les installations visées;

Considérant les limites budgétaires que doit s'imposer la Municipalité dans le cadre de ces travaux;

Considérant la possibilité de faire intervenir une aide financière dans le cadre du fonds de soutien à la ruralité de la MRC de Rivière-du-Loup;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soit autorisée la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, madame Rosalie Demers, à déposer une demande d'aide financière, pour et au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte, dans le cadre de ce programme de soutien financier;

Que les équipements et infrastructures visés par cette demande incluent : le remplacement des bandes de la patinoire, de son système d'éclairage ainsi que le revêtement de plancher du centre récréatif.



18.02.6.3. Intérêt de la Municipalité à se porter acquéreur de modules de skate parc

Considérant l'intérêt démontré par les jeunes de notre communauté à l'effet que l'on puisse mettre à leur disposition quelques modules de skate parc;

Considérant que la Ville de Rivière-du-Loup semble disposée à se départir de certains de ces modules dont elle ne fait plus usage;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soit autorisée la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, madame Rosalie Demers, à faire part de l'intérêt de la Municipalité, auprès de la Ville de Rivière-du-Loup, pour l'obtention de 3 à 5 modules de skate park;

Qu'une vérification préalable de l'état de ces équipements soit effectuée afin de s'assurer qu'ils ne comportent pas de défauts et de risques d'utilisation importants;

Que leur coût soit soumis à l'approbation du comité municipal des loisirs et réponde aux disponibilités budgétaires pouvant y être affectées.

18.02.6.4. Demande de gratuité de locaux pour la tenue du tournoi de hockey Samuel Côté

Considérant que les 10 et 11 février a eu lieu la deuxième édition d'un tournoi de hockey dont l'organisation est assurée par 6 jeunes de notre communauté;

Considérant la détermination démontrée par ces jeunes désireux d'assurer la pérennité de l'événement;

Considérant la politique de support financier prévalant à la Municipalité, soit de permettre à ses organismes municipaux à but non lucratif, d'obtenir une gratuité de salle pour la tenue d'un événement au cours de l'année civile;

Considérant qu'actuellement, aucune entité morale ne représente ces jeunes ni ne soutient leur activité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Ginette Côté, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soit accordée une gratuité de location de locaux suite à la tenue de cet événement;

Que cette gratuité soit liée au respect de certaines conditions, dont les suivantes :

- L'engagement des organisateurs à se doter d'une raison sociale à titre d'organisme à but non lucratif;
- L'obligation à ce que l'ensemble des recettes et dépenses générées par l'événement actuel ait été supervisée par le personnel des loisirs;



- Qu'un état vérifiable des activités financières du présent événement soit produit à la coordonnatrice des loisirs.

18.02.7.1. Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles - monsieur Michel Côté

Considérant que monsieur Michel Côté possède une résidence à L'Isle-Verte soit au 225, chemin Coteau-des-Érables;

Considérant que Monsieur Côté désire régulariser les titres de cette propriété afin de les rendre conformes à l'occupation des lieux;

Considérant qu'une servitude est nécessaire afin d'aménager un nouveau puits alimentant sa résidence;

Considérant que cet immeuble est situé en zone agricole et pour procéder, une demande d'autorisation doit être présentée à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ);

Considérant que cette demande n'ajoute pas une nouvelle utilisation résidentielle;

Considérant que, de ce fait, cette demande n'amène aucune contrainte négative résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

Considérant que ce projet n'a aucun impact négatif sur le potentiel agricole de ces lots et des lots voisins;

Considérant que cette demande n'a aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal appuie cette demande, auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec, puisqu'elle ne vise qu'à corriger la configuration du terrain pour la rendre conforme à l'occupation non agricole déjà exercée.

18.02.7.2. Adhésion d'un nouveau membre au sein du comité consultatif d'urbanisme

Considérant le poste devenu disponible au sein du comité consultatif d'urbanisme, suite aux élections municipales de novembre 2017;

Considérant qu'il s'avère opportun que ce comité soit composé d'une diversification de citoyens démontrant de l'intérêt pour ce champ d'activité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :



Que ce conseil confirme monsieur Benoît Rendall à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat de deux ans.

18.02.9.1. Proclamation - journée nationale de la santé et de la condition physique

Attendu que le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les canadiens aux bienfaits de l'activité physique et les encourager à augmenter leur niveau d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer la santé des canadiens et d'alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadiens;

Attendu que beaucoup d'administrations locales disposent d'installations publiques pour favoriser la santé et la bonne condition physique de leurs citoyens;

Attendu que le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique, et à organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;

Attendu que les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique;

Attendu que la Semaine canadienne de l'environnement est observée partout au pays au début de juin et que la marche et la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique;

Attendu que la proclamation du premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte proclame, le premier samedi de juin, Journée nationale de la santé et de la condition physique sur son territoire.

18.02.9.2. Autorisation - événement cycliste - « Au Tour des jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent »

Considérant l'événement cycliste organisé par les commissions scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup, du Fleuve-et-des-Lacs, des Phares, des Monts-et-Marées et Eastern Shores;

Considérant que cet événement consiste à faire parcourir à vélo la route reliant Saint-Pascal à Matane, et ce, à plus de 200 jeunes de 3^e à 5^e secondaire;



Considérant que les cyclistes traverseront le territoire de notre municipalité le dimanche 20 mai prochain;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son autorisation au passage des cyclistes sur notre territoire;

Que soit prise en compte la possibilité que d'éventuels travaux de réfection de chaussée soient en cours d'exécution sur ce tronçon de route (chemin Coteau-du-Tuf);

Que la Municipalité décline toute responsabilité pouvant être liée à la tenue de cet événement, dont le risque lié à l'usage de ses voies publiques.

18.02.9.3. Autorisation - événement cycliste - « Le Relais à Vélo Aldo Deschênes Via Capitale »

Considérant l'événement cycliste organisé par monsieur Aldo Deschênes au profit de la Société canadienne du cancer;

Considérant que cet événement consiste à faire parcourir à vélo la route 132, de Lévis à Rimouski et devrait compter environ quatre-vingt-dix cyclistes;

Considérant qu'aux fins d'assurer la sécurité des cyclistes, le Ministère des Transports exige d'obtenir une résolution des conseils municipaux de toutes les municipalités longeant le parcours de l'événement;

Considérant que le passage sur notre territoire est prévisible le 9 juin prochain;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son autorisation au passage des cyclistes sur notre territoire.

18.02.9.4. Demande de contribution financière de la Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte

Considérant la demande de contribution financière adressée par le conseil d'administration de la Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte;

Considérant que la Municipalité a convenu, résolution 16.02.6.1., de soutenir cet organisme pour un montant budgétaire annuel de 5 000 \$;

Considérant que cette somme a été prévue à l'intérieur des prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'année 2018;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents :



Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le versement de la contribution de 5 000 \$ à l'organisme « La Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte ».

18.02.11. Levée de la séance

À 21 h 15, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la séance soit levée.

(sous réserve d'approbation du conseil municipal)

Prochaine séance publique :

Notez que la séance publique du conseil municipal **se tiendra le 13 mars 2018, à 20 heures, à la caserne incendie.**

DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX

Prenez note que la **date de tombée pour envoyer vos articles** est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

Dates de tombée pour les deux prochains mois :

MARS : 16 MARS 2018

AVRIL : 13 AVRIL 2018



Par courriel : katiatalbot@lisle-verte.ca

N.B. Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.



*Tu veux t'impliquer et faire une différence dans ta municipalité?
Voici un emploi pour toi!*

POMPIERS | POMPIÈRES À TEMPS PARTIEL **Casernes Rivière-du-Loup, L'Isle-Verte, Saint-Modeste**

Exigences :

- ✓ Avoir 18 ans et plus;
- ✓ Demeurer dans un rayon de 10 kilomètres de la caserne;
- ✓ Détenir un permis de classe 4-A ou être apte à l'obtenir;
- ✓ Avoir une bonne condition physique;
- ✓ Aimer les défis et le travail sous pression;
- ✓ Vouloir travailler en équipe.

La formation Pompier I est payée par l'employeur et les pompiers sont rémunérés pour y assister.

Dossier de candidature

Ton dossier de candidature devra comprendre, ton curriculum vitae et une lettre mettant en évidence tes motivations à exercer cette fonction. Le processus de sélection peut inclure, des tests, des entrevues, une évaluation psychométrique, un test physique, de même qu'une évaluation médicale.

Vous aimeriez faire partie de notre équipe? Faites parvenir votre curriculum vitae en indiquant le titre du poste convoité avant **le 4 mai 2018, 16 heures**, à l'attention de :

Madame Johanne Pelletier, secrétaire de direction

Service des ressources humaines
Ville de Rivière-du-Loup
65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C. P. 37
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7

Télécopieur : 418 862-2817
Courriel : johanne.pelletier@villerdl.qc.ca
Pour plus d'informations : www.villerdl.ca

Note : Le fait de pouvoir s'absenter de son travail lors d'un appel d'urgence est un critère important qui sera considéré lors de l'embauche.

La Ville de Rivière-du-Loup applique un programme d'accès égalitaire en emploi et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, et les autochtones à présenter leur candidature. L'utilisation du masculin ne sert qu'à alléger le texte. Seules les personnes retenues en entrevue seront contactées.



OFFRE D'EMPLOI

RESPONSABLE DE SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL
Pour L'Isle-Verte Juin 2018



Le Bureau coordonnateur du CPE de Rivière-du-Loup est à la recherche d'une personne intéressée à ouvrir un service de garde en milieu familial reconnu à L'Isle-Verte.

Cette personne doit être en mesure :

- D'accueillir jusqu'à 6 enfants de 0-5ans dans sa résidence;
- D'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants;
- D'offrir des activités s'adressant aux enfants favorisant leur développement global;
- Démontrer des aptitudes à créer une relation chaleureuse avec les enfants et à collaborer avec les parents;
- D'offrir aux enfants un repas et des collations respectant le guide alimentaire canadien;
- Faire la gestion administrative du service de garde;
- Travailler en collaboration et sous la supervision du bureau coordonnateur du CPE de Rivière-du-Loup.

Conditions :

- Être âgée de 18 ans et plus et avoir une résidence adaptée pour accueillir des enfants;
- Être titulaire d'un cours de base en secourisme adapté aux enfants et traitant allergies sévères;
- Être titulaire d'un cours de base de 45 heures de responsable de garde en milieu familial (peut être suivi à distance) ou cours collégial en éducation à l'enfance ou combinaison d'expérience et de formation;
- Démontrer qu'elle et les personnes vivant avec elles n'ont pas d'antécédents;
- Fournir un certificat médical attestant d'une bonne santé.

Autres informations :

Les responsables de garde en milieu familial reconnues sont des travailleuses autonomes avec statut particulier. Avantages financiers intéressants en plus de référence d'enfants et soutien du BC, formation.

Si vous êtes intéressée ou avez besoin de plus de renseignements :

Contactez : Thérèse Dubé au 418-862-7553, poste 103
Bureau coordonnateur CPE de Rivière-du-Loup, de 8 h à 16 h, lundi au jeudi.



CONSTRUCTIONS ROLAND LEBEL, Téléphone: 418-898-2586

Adresse: 255 Seigneur Coté, L'Isle-Verte QC G0L 1L0

Roland Lebel est un isle-vertois de souche. Il a hérité de sa passion de constructeur de son grand-père et de son père, tous deux natifs de L'Isle-Verte. Il a appris les métiers de la construction en accompagnant son père très jeune sur les chantiers. Il a étudié la construction à l'école des métiers de Rivière-du-Loup puis il a travaillé pour l'entreprise de son père. Il aime tellement sa profession qu'il n'a pas vraiment l'impression de travailler. Passer la journée dehors est très agréable pour lui. Il aime aussi l'aspect de défi de certains projets qui peuvent être complexes à réaliser. Sa longue expérience est un atout.

L'entreprise Constructions Roland Lebel a été créée en 1991. Selon le moment de l'année, elle emploie 2 ou 3 ouvriers, dont Kevin, le fils de Roland. La vitalité économique du milieu et l'octroi de contrats publics ont beaucoup d'influence sur les affaires. Les clients proviennent principalement de L'Isle-Verte et des environs. On réalise des constructions neuves et des rénovations, en résidentiel, commercial et contrats publics. Entre autres réalisations, la bâtisse de Cotech à St-Éloi, celle de X-Métal à L'Isle-Verte et celle de l'Union des jardiniers à L'Isle-Verte aussi, ont été construites par cette entreprise, ainsi que plusieurs maisons privées, au village et sur l'île Verte. La Maison Girard, située au 371, route 132, construite en 1836, est le poste d'accueil de la Réserve nationale de faune et a été rénovée par les Constructions Roland Lebel. Les rénovations mineures ou majeures constituent une partie importante des travaux de l'entreprise.

Roland trouve essentiel d'avoir une bonne communication avec ses clientes et clients. Il est important de s'entendre sur la nature du projet, les coûts, les disponibilités des ouvriers et des sous-contractants ainsi que le résultat espéré. Il peut compter ainsi sur une clientèle fidèle et qui fait la publicité de son entreprise.



La Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte souhaite une longue vie à Constructions Roland Lebel!

Article rédigé par Lise Pelletier. Photos : Lise Pelletier



Si c'est
L'Isle-Verte
j'achète!



TROISIÈME ÉDITION DU PROGRAMME D'ACHAT LOCAL À L'ISLE-VERTE



Suite à l'invitation lancée par la CDET aux entreprises du milieu, une rencontre d'échanges s'est tenue le 22 février dernier et a permis de jeter les bases des nouvelles orientations pour la prochaine édition du programme d'achat local de L'Isle-Verte. De plus, au terme de cette rencontre, un comité de travail s'est mis en place, formé de Ginette Caron (Potager Côte d'Or), Sandra St-Jean (Marché des Iles), Bernard Nieri (représentant de la CDET) et Gérald Dionne agent de développement (MRC de Rivière-du-Loup).

Ainsi, le 26 février dernier, le comité de travail s'est réuni afin de préciser la proposition de déroulement de la prochaine édition. Voici quelques détails de la nouvelle programmation :

- Chaque entreprise qui désire participer achète des Corpo-Dollars à la CDET. Montant minimum d'achat de Corpo-dollars / entreprise :
 - 1 à 5 employés : 75 \$ non remboursable
 - 6 à 10 employés : 125 \$ non remboursable
 - 11 et + : 200 \$ non remboursableCe montant inclut les frais d'adhésion annuels de 25 \$ (membership) de la CDET. La CDET remboursera en argent les entreprises qui font une réclamation de Corpo-Dollars.
- L'entreprise effectue elle-même ses tirages et/ou ses remises de Corpo-Dollars à sa clientèle. Elle est responsable de faire sa promotion.
- Les Corpo-Dollars sont échangeables chez les entreprises participantes uniquement et lors du marché de Noël (dernière fin de semaine de novembre).
- Le Programme d'achat local 2018 est effectué en continu durant l'année. La date butoir pour s'inscrire est le 1^{er} avril et le lancement est fixé au 1^{er} mai.

Nous vous invitons donc à venir inscrire votre entreprise à l'édition 2018 et ainsi confirmer votre participation à cette nouvelle édition, en assistant à l'un des deux 5@7 qui se tiendront :

**Mardi 13 mars 2018, au restaurant Au P'tit Menu et
le jeudi 15 mars 2018, au restaurant Le Barillet**

Lors de cette rencontre, le programme d'achat local 2018 vous sera présenté en détail. Merci de confirmer votre présence ici : <https://doodle.com/poll/tup9da82qf36t5xz>

En espérant votre présence en grand nombre,

Yves Gagnon, président
Corporation de Développement Économique et Touristique de L'Isle-Verte



UN THÉÂTRE QUI RENDRA HOMMAGE À NOS PIONNIERS

La Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte a choisi d'intégrer à sa programmation 2018 deux pièces de théâtre qui rendront hommage à des pionniers qui ont marqué le développement de L'Isle-Verte ou contribué à façonner son image.

La première des deux pièces sera présentée du 25 au 27 mai prochain à la Cour de circuit et portera sur la vie et l'œuvre de M. Émilien Michaud, qui fut maire de L'Isle-Verte-paroisse pendant 22 ans et premier préfet de comté de la MRC de Rivière-du-Loup. Des membres de la famille Michaud et des personnalités qui ont côtoyé M. Émilien tout au long de sa carrière feront partie des nombreux invités d'honneur.

La recherche et documentation ainsi que la réalisation de l'événement a été confiée à Jocelyne Michaud et à Maurice Dumas qui a assuré la rédaction des textes. Née à L'Isle-Verte et pour y avoir exercé sa carrière dans le monde de l'éducation, Jocelyne Michaud représente un témoin de première loge du travail et de l'implication sociale et politique de M. Michaud. On connaît M. Dumas par ses textes dramatiques joués ici, à la Cour de circuit, et par son engagement social dans le milieu depuis qu'il a choisi de venir y habiter en 1999.

La deuxième pièce sera présentée les 27, 28 et 29 juillet ainsi que les 3, 4 et 5 août à la Cour de Circuit. Intitulée *Robertine*, le spectacle porte sur Robertine Barry, native de L'Isle-Verte et qui fut, dès 1891, la première journaliste canadienne-française de l'histoire. Fondatrice de son propre journal, *le Journal de Françoise* (1901-1909), audacieuse et révolutionnaire, Robertine Barry a donné une vigueur sans précédent à ses idées féministes.

Écrite par Paul Fortier à la suite de 13 mois de lecture, de recherche et de rédaction, la pièce sera mise en scène par Denis Leblond. Stéphanie Pelletier et Paul Fortier seront les comédiens. Le projet doit une partie de son appui au Fonds des initiatives cultures de la MRC de Rivière-du-Loup.

Surveillez les prochains numéros du bulletin municipal pour en apprendre davantage sur ces deux pièces et sur les autres activités de la programmation 2018.



**La Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte
et le Théâtre populaire de L'Isle-Verte**



**Maternelle 4 ans
temps plein à
L'Isle-Verte**

École Moisson-d'Arts
136, rue St-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte (Qc) G0L 1K0
Téléphone : 418 868-6836

Pour une 5^e année, l'école Moisson-d'Arts offre la maternelle 4 ans à temps plein aux enfants de L'Isle-Verte et Saint-Paul-de-la-Croix qui auront 4 ans avant le 1^{er} octobre 2018. Pour inscrire votre enfant, vous devez vous présenter à l'école avec le certificat de naissance grand format et une preuve de résidence.



Aller à l'école 4 ans, c'est...

- ❖ Apprendre en s'amusant ;
- ❖ Jouer, danser, chanter, bouger, construire, inventer, bricoler, dessiner, découper, créer;
- ❖ Vivre des activités culturelles;
- ❖ Rencontrer de nouveaux amis;
- ❖ Réaliser des expériences scientifiques;
- ❖ Se faire lire des histoires passionnantes;
- ❖ Avoir un cours de musique et d'éducation physique;
- ❖ Avoir accès au service de garde de l'école pendant l'année scolaire (et aux activités de la municipalité lors de la relâche scolaire ainsi qu'au terrain de jeux pendant la période estivale).



Être parent d'un enfant qui fréquente la maternelle 4 ans à temps plein permet :

- D'aller dans la classe de son enfant pour participer à certaines activités planifiées par l'enseignante afin d'y vivre des expériences riches, variées et positives;
- D'échanger avec d'autres parents et avec le personnel de l'école;
- De découvrir et apprivoiser le monde scolaire en accompagnant son enfant;
- De développer une complicité avec l'école.





COORDONNATEUR DE CAMP DE JOUR (1 POSTE)

Principales fonctions :

Sous la responsabilité de la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, le coordonnateur de terrain de jeux devra effectuer les fonctions suivantes :

- Assurer la coordination et le bon fonctionnement du terrain de jeux;
- Superviser et encadrer l'équipe d'animation;
- Élaborer, avec les animateurs, des programmations d'activités divertissantes;
- Remplir des rapports;
- Animer et encadrer les groupes qui pourraient lui être confiés;
- Planifier, organiser et guider les sorties de groupes;
- Gérer les inscriptions, le matériel et un budget assigné au début de l'été;
- Assurer le suivi avec les parents, les enfants et les animateurs;
- Voir à la sécurité des enfants et des lieux;
- Soutenir les décisions prises par la Municipalité.

Exigences et conditions de travail :

Niveau d'études : Collégial

Années d'expérience reliées à l'emploi : 1 à 2 années d'expérience.

Description des compétences :

- Détenir de l'expérience de terrain de jeux, de base de plein air ou toute autre expérience jugée pertinente;
 - Avoir de la facilité à travailler en équipe;
 - Démontrer de l'intérêt à travailler auprès d'enfants;
 - Être organisé, dynamique, responsable, autonome et débrouillard;
 - Étudier dans le domaine du loisir ou de l'éducation, un atout.
-
- Date prévue d'entrée en fonction : 18/06/2018
 - Durée de l'emploi : 11 semaines
 - Salaire horaire offert : à partir de 13 \$, selon l'expérience.
 - Nombre d'heures par semaine : 40 h

N.B. Être disponible pour des rencontres de formation et de planification avant le début de l'emploi.

Nom de la personne à contacter : Rosalie Demers
Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire

Adresse : 141, rue Saint-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte, Qc
G0L 1K0

Téléphone : 418-898-2812, poste 306
Télécopieur : 418-898-2788
Courriel : rosaliedemers@lisle-verte.ca

Toute personne intéressée est priée de soumettre son curriculum vitae **accompagné d'une lettre de présentation**, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, par courrier, par télécopieur ou par courriel **avant le 30 mars 2018, 12 h.**



ANIMATEUR DE CAMP DE JOUR (3 POSTES)

Principales fonctions :

Sous la responsabilité du coordonnateur de terrain de jeux et de la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, l'animateur devra effectuer les fonctions suivantes :

- Planifier, organiser et animer une programmation quotidienne d'activités récréatives pour les jeunes dont l'âge varie entre 5 et 12 ans;
- Assurer la sécurité et l'encadrement des enfants sous sa responsabilité;
- Participer à l'organisation et à la réalisation des thématiques estivales et des activités spéciales;
- Participer aux réunions avec l'équipe de travail et la coordonnatrice des loisirs;
- Rédiger un rapport d'évaluation à la fin du programme de terrain de jeux.

Exigences et conditions de travail :

Niveau d'études : En voie de terminer son 5^e secondaire.

Années d'expérience reliées à l'emploi : 1 à 6 mois d'expérience.

Description des compétences :

- Avoir de la facilité à travailler en équipe;
 - Démontrer de l'intérêt à travailler auprès d'enfants;
 - Être une personne dynamique, créative, ponctuelle, responsable et organisée;
 - Être en voie d'obtenir ou posséder un diplôme d'études au niveau collégial dans un domaine connexe (éducation, loisirs, service de garde et autres), un atout;
 - Posséder de l'expérience pertinente en animation auprès des enfants, un atout.
-
- Date prévue d'entrée en fonction : 25/06/2018
 - Durée d'emploi : 9 semaines
 - Salaire horaire offert : à partir de 12,25 \$, selon l'expérience
 - Nombre d'heures par semaine : 40 h

N.B. Être disponible pour des rencontres de formation et de planification avant le début de l'emploi.

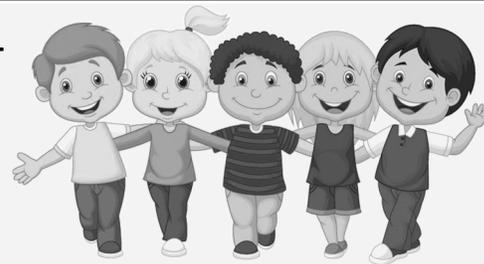
Nom de la personne à contacter : Rosalie Demers
Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire
Adresse : 141, rue Saint-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte, Qc
G0L 1K0
Téléphone : 418-898-2812, poste 306
Télécopieur : 418-898-2788
Courriel : rosaliademers@lisle-verte.ca

Toute personne intéressée est priée de soumettre son curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, par courrier, par télécopieur ou par courriel au plus tard le 30 mars 2018, 12 h.



Dimanche 25 mars

Activité de financement pour le remplacement d'infrastructure de loisirs (bandes, éclairage et autres).



Une **journée de plaisir** pour le **développement du village!**

A l'école Moisson-d'Arts

11 h 30 Dîner spaghetti

Adulte : 15 \$ Enfant : 7 \$

Aucun billet en vente à la porte

Le billet comprend une salade, l'assiette principale et de la tige d'érable



13 h Tire sur neige

2 \$, gratuit pour les détenteurs d'un billet de dîner

14 h Bingo et activités familiales

Bingo avec de nombreux prix de présence

Billets en vente à la porte seulement

Service d'animation pour les enfants



Bienvenue à tous!

Achat de billet

(jusqu'au 21 mars)

Bureau municipal

Marché des Iles

Information

418-898-2812, poste 306

Une invitation de votre comité

Municipal des loisirs

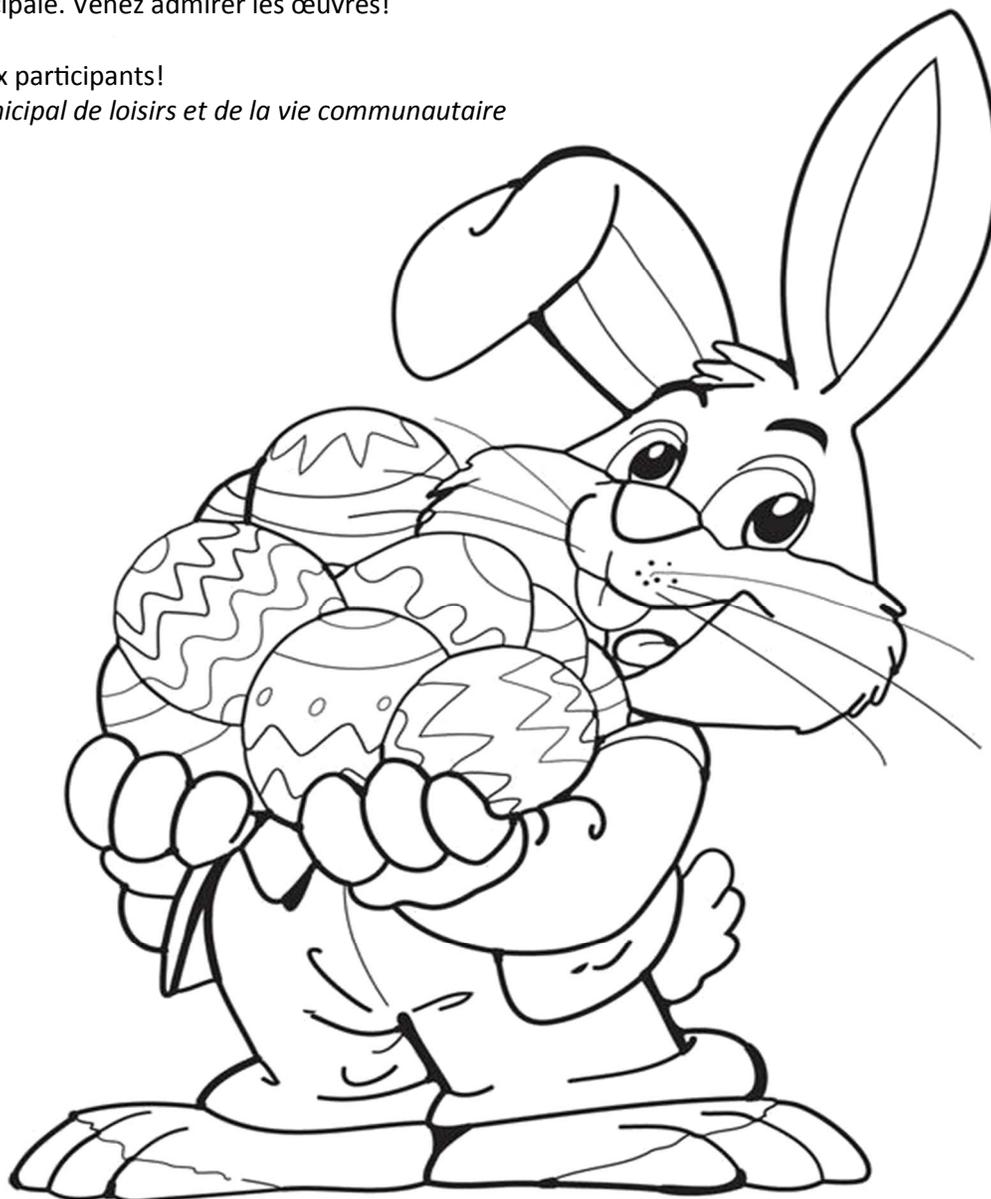


CONCOURS DE PÂQUES!

Colorie ce dessin, rapporte-le à la bibliothèque ou au bureau municipal et cours la chance de gagner un beau chocolat de Pâques! N'oublie pas d'y inscrire ton nom, ton âge et ton numéro de téléphone. Ce concours est réservé aux enfants de 12 ans et moins. **La date limite pour participer est le jeudi 29 mars, 16 h 30.** Tous les dessins seront exposés à la bibliothèque municipale. Venez admirer les œuvres!

Bonne chance aux participants!

Votre comité municipal de loisirs et de la vie communautaire



PRÉNOM ET NOM : _____

ÂGE : _____

TÉLÉPHONE : _____



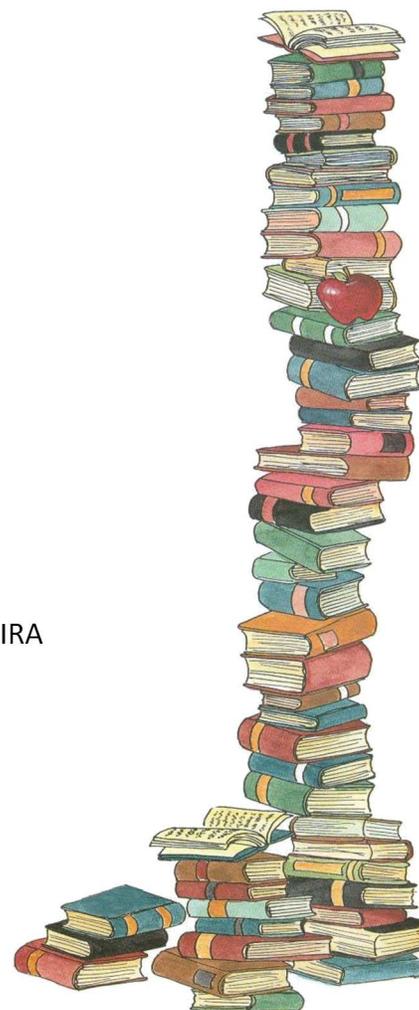
LA BIBLIOTHÈQUE MATULU, C'EST...

- ⇒ Plus de 200 heures de bénévolat
- ⇒ Une poignée de bénévoles dévouées
- ⇒ 134 m² de connaissances et de divertissement
- ⇒ 531 abonnés
- ⇒ XX documents offerts gratuitement
- ⇒ Un service de prêt de livres numériques
- ⇒ Des animations des heures du conte
- ⇒ Une naissance, un livre
- ⇒ Des expositions thématiques
- ⇒ Des expositions d'artistes de la région
- ⇒ Un club de lecture d'été
- ⇒ Un point de dépôt de cartouches d'imprimantes pour la fondation MIRA
- ⇒ Des dizaines de nouveautés chaque année
- ⇒ Des rencontres littéraires avec des auteurs du Bas-St-Laurent
- ⇒ Un point d'accès au coffre à bouger
- ⇒ Votre bibliothèque

Venez faire un tour!

Lundi : 19 h à 20 h 30

Jeudi : 13 h à 15 h



Notez que la bibliothèque sera fermée le jeudi 8 mars à l'occasion de la semaine de relâche, ainsi que le 2 avril à l'occasion de Pâques.

Information : 418-898-2812, poste 309

*Bonne lecture
et à bientôt!*





protégezVOUS

AVIS AUX ABONNÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est possible d'avoir accès **gratuitement** aux revues Protégez-vous en ligne grâce à votre numéro d'abonné de la bibliothèque municipale sur le site Internet du Réseau Biblio.

Tests, enquêtes, sondages : accédez à tous!

Suivez le lien pour vous y rendre en quelques clics!

LA FRIPERIE DU NORDET

Vous invite à sa
VENTE DE LIVRES USAGÉS!

Du 15 mars au 15 avril, profitez d'un grand choix de livres
à un prix complètement fou!

Premier arrivé, premier servi! Faites vite!

Heures d'ouverture

Mardi au vendredi : 13 h 30 à 16 h 30

Samedi : 13 h 30 à 16 h

Information

418-898-2812 # 308





LA VILLA ROSE DES VENTS

Vous invite à un tournoi de carte 500
Le jeudi 15 mars
À 13 heures
Au sous-sol de la Villa



Un tournoi de Yum aura également lieu
pour les amateurs.

On vous attend en grand nombre!
Ce sera un moment pour échanger et avoir du plaisir!
Un montant de 2 \$ sera demandé à l'inscription et
sera remis en bourse aux gagnants.

Collation et café vous seront offerts.
Au plaisir de vous rencontrer!



Pour information vous pouvez contacter
Nancy Dumont au 418-898-2152, poste 1



Vous êtes toujours le dernier au fait des nouvelles?
Votre vie sociale en est affectée?
Vous souhaitez sortir de l'ignorance?

Abonnez-vous à notre page Facebook.



Municipalité de L'Isle-Verte

Pour tout savoir, partout, en tout temps.



VOUS CHERCHEZ DÉSESÉRÉMENT UNE GARDIENNE?

Contactez le CPE des Cantons!
Ils ont une liste de gardiennes disponible sur demande,
pour tous les parents.

Information : 418-898-2227



MERCI



à l'Unité Régionale de loisir et de Sport
pour le soutien financier reçu
pour l'acquisition de nouveaux buts de hockey!



Unité Régionale de Loisir et de Sport
du Bas-Saint-Laurent

TRICOT-RENCONTRES

De 13 h à 15 h, à la bibliothèque municipale

Bienvenue à tous!



Information

418-898-2812, poste 306

19 mars

16 avril

14 mai



REMERCIEMENT



Le Conseil Seigneur Côté 10096 remercie toute la population ainsi que les bénévoles des Chevaliers de Colomb qui ont participé de près ou de loin au succès de la guignolée 2017.

Merci infiniment de votre générosité.

Daniel Gagnon
Grand Chevalier



LE CLUB DES 50 ANS ET +



Dîner cabane à sucre

Samedi 24 mars 2018, à 11 h 30

Endroit : Érablière Saindon
18, Coteau-des-Érables

Coût : 20 \$

Réserver auprès de Robert Ouellet (président) : 418-898-5439
Jean-Guy Pelletier (vice-président) : 418-898-2766
Micheline Bernier (Secrétaire trésorière) : 418-898-5439

Dimanche 25 mars 2018, à 20 heures

Endroit : Pavillon de l'Amitié
Musique : Michel Gagnon



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

10 avril 2018, à 19 heures
Endroit : Pavillon de l'Amitié

4 postes sont à combler :

Vice-président
2 administrateurs
Secrétaire trésorière

N'oubliez pas nos après-midis, dès 13 h :

Lundi, mercredi et vendredi : Cartes
Jeudi : Pétanque



PAVILLON DE L'AMITIÉ

Prenez note que la salle du Pavillon de L'Amitié située au 140, rue St-Jean-Baptiste, à L'Isle-Verte, est disponible pour la location si vous avez besoin d'une salle pour vos réceptions ou toute autre activité.

Pour plus d'information, contactez Robert Ouellet (Président Club des 50 ans et plus) au 418-898-5439 ou cellulaire au 418-868-5438.



CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR MAINTIEN À DOMICILE D'UNE PERSONNE ÂGÉE DE 70 ANS ET PLUS

Si vous avez 70 ans ou plus, le régime fiscal vous accorde une aide financière, sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable, pour des dépenses liées à des services de maintien à domicile.

Les services admissibles sont divisés en deux catégories :

Les services d'aide à la personne, liés à son bien-être

Les services d'entretien et d'approvisionnement, liés plutôt au maintien du domicile de la personne et de son contenu

Le crédit d'impôt tient compte de lieu d'hébergement : résidence privée avec services, immeuble de logements, immeuble en copropriété (condominium) ou votre maison.

Pour la personne qui habite en résidence privée avec services, la portion du loyer admissible **ne peut pas dépasser 65 % du loyer, ou 75 % dans le cas d'une personne non autonome.**

Pour la personne qui habite dans un immeuble à logements, le montant des dépenses admissibles incluses dans le loyer correspond à **5 % du loyer mensuel** qui est inscrit au bail, jusqu'à concurrence d'un loyer de 600 \$ par mois.

Pour la personne qui habite dans un immeuble en copropriété (condominium)
Les charges de copropriété (frais communs) peuvent inclure certains services admissibles.

Aspect financier

Le crédit d'impôt annuel maximal **pour une personne autonome** s'élève à 6 825 \$ (2017), ce qui correspond à 35 % des dépenses annuelles admissibles, soit 19 500 \$.

Pour une personne non autonome le crédit d'impôt annuel maximal est de 8 925 \$ (2017), ce qui correspond à 35 % des dépenses annuelles admissibles, soit 25 500 \$.

Pour les couples :

Si vous et votre conjoint avez 70 ans ou plus, un seul d'entre vous peut faire la demande pour le couple. Vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt plus élevé.

Pour une personne seule ou un couple dont le revenu familial dépasse 56 935 \$ (2017), le crédit d'impôt sera réduit de 3 % de la portion qui dépasse ce montant.

Pour plus d'information, contactez le service d'information pour aînés. Si vous êtes une personne aînée, ce service peut vous aider dans vos démarches de recherche d'information et de compréhension des divers programmes qui vous sont destinés. Le service est accessible par téléphone, au bureau du Centre d'action bénévole et à domicile pour les personnes qui ne peuvent se déplacer. Service d'information aux aînés :

418-867-8011



SERVICE DE PRODUCTION DE RAPPORTS D'IMPÔTS

Rendez-vous sur place à **L'Isle-Verte** !!!

Pour les personnes à revenu modeste.
10 \$ par personne
Pour les 2 déclarations (provinciale et fédérale).

Conditions :

1. Habiter L'Isle-Verte, St-Épiphane ou St-Paul-de-La-Croix
2. Avoir un revenu :

- inférieur à 30 000 \$ pour un couple sans enfant.
- inférieur à 25 000 \$ pour une personne seule.
- seuil haussé de 2 000 \$ pour chaque enfant à charge.



Horaire des rendez-vous

Les mercredis

7, 14, 21 et 28 mars 2018

De 13 h à 15 h 45

Les places sont limitées : Réservation à partir du 19 février en téléphonant au 418-867-3130, poste 211.



DEUX NOUVELLES PHARMACIES ÉCO+RESPONSABLES DANS LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT AVEC MAILLON VERT

Une démarche novatrice pour les municipalités de Cacouna et de L'Isle-Verte

Bas-Saint-Laurent (Québec), le 27 février 2018 — C'est avec grande fierté que les pharmacies Philippe Lépicier et Marie-Hélène Miousse, situées à Cacouna et à L'Isle-Verte et affiliées à Familiprix, annoncent aujourd'hui leur engagement à devenir des *Pharmacies éco+responsables* avec Maillon Vert. Démarche unique en Amérique du Nord, le programme de Maillon Vert vise à aider les pharmacies du Québec à se démarquer par la mise en œuvre de mesures écologiques, sociales et économiques concrètes.

« En tant que pharmaciens, notre souci premier est la santé et le bien-être des gens. Être écoresponsable, c'est prendre soin à la fois de notre communauté et de notre planète. Depuis longtemps, nous souhaitons contribuer davantage en ce sens. D'ailleurs, les résultats d'un sondage maison indiquent que 97 % nous pressent à protéger l'environnement! Le programme de Maillon Vert nous permettra dorénavant de relever ce défi avec enthousiasme et détermination », a expliqué Philippe Lépicier, pharmacien copropriétaire.



La première étape pour rendre les pharmacies écoresponsables a consisté en un diagnostic de l'entreprise par Maillon Vert. À la suite d'une collaboration étroite, un plan d'action spécifique à chaque pharmacie et valorisant l'implication des employés a été élaboré.

« La démarche *Pharmacie éco+responsable* combine des actions environnementales, telles que l'amélioration de la gestion des médicaments résiduels, l'optimisation des transports et la diminution des sacs, à des actions sociales, comme l'implication dans des résidences pour personnes âgées de notre région », a souligné pour sa part la pharmacienne et copropriétaire Marie-Hélène Miousse.

De plus, de nouveaux produits écoresponsables ayant un meilleur impact sur l'environnement seront valorisés en pharmacie.

« Le programme *Pharmacie éco+responsable* nous permettra de mieux répondre aux besoins de nos clientèles tout en faisant rayonner la région du Bas-Saint-Laurent et nous en sommes très fiers », a conclu M. Lépicier.

À propos de Maillon Vert

Fondé par un pharmacien, M. Marc-André Mailhot, Maillon Vert a pour mission de promouvoir et permettre le virage des pharmacies afin qu'elles soient écoresponsables et socialement solidaires, tout en améliorant nettement leur performance économique. Depuis plus de cinq ans, l'approche de Maillon Vert repose sur quatre piliers : l'implication sociale, les produits et services, les matières résiduelles ainsi que l'énergie et les transports. En 2014, Maillon Vert lançait le *Guide des meilleures pratiques en développement durable (DD)*, appuyé par de nombreux organismes tels l'Ordre des pharmaciens du Québec, l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires et la Fondation David Suzuki. Aujourd'hui, Maillon Vert accompagne plus d'une quarantaine de *Pharmacies éco+responsables*, et compte étendre sa démarche à l'ensemble des pharmacies du Québec.

<http://maillon-vert.com/>

Pour une demande d'entrevue ou tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Katherine Vanda, relationniste

C.: (514) 318-3068

katherine@katherinev.com



LES PROBIOTIQUES

Plusieurs milliards de bactéries colonisent naturellement notre intestin sans pour autant représenter un danger pour notre santé. En vérité, leur présence est même essentielle puisqu'elles participent au métabolisme et à l'absorption de nutriments que nous ingérons, en plus de prévenir la multiplication d'autres bactéries pathogènes qui pourraient être nuisibles en infectant le tractus gastro-intestinal. Ces micro-organismes qui vivent en symbiose avec nous forment ce que l'on appelle la flore intestinale.

Les probiotiques sont également des micro-organismes (bactéries ou levures) inoffensifs que l'on peut prendre pour coloniser l'intestin lorsque notre flore intestinale normale est partiellement détruite. Une infection, une maladie ou la prise d'un antibiotique peuvent justement endommager la flore et perturber l'équilibre intestinal pour ainsi causer certains symptômes incommodants comme la diarrhée. Lorsqu'ingérés, les probiotiques se rendent jusqu'à l'intestin et s'y développent en compétitionnant avec d'autres bactéries potentiellement nuisibles à l'espace et les nutriments disponibles. De ce fait, le tube digestif se voit à nouveau rempli de micro-organismes favorables à la santé intestinale qui empêchent la multiplication de bactéries nocives jusqu'à ce que la flore intestinale normale puisse se régénérer. L'utilisation la plus courante et la mieux étudiée qui est faite des probiotiques est justement la prévention des diarrhées induites par les antibiotiques. Les données scientifiques appuient également leur utilisation pour la prévention des diarrhées causées par la bactérie *C.Difficile*. Il existe d'autres indications possibles, comme la prévention de la diarrhée du voyageur ou de la gastro-entérite, pour lesquelles l'efficacité des probiotiques est probable, mais plus ou moins supportée par des évidences scientifiques. On peut retrouver les probiotiques en vente libre sur les tablettes de la pharmacie en diverses formulations régulières (capsules et poudre) ou pédiatriques (gouttes et comprimés croquables), mais aussi dans des aliments enrichis, dont certains yogourts. Il faudrait toutefois choisir les aliments enrichis avec une teneur d'au moins un milliard de probiotiques par portion pour en obtenir les bénéfices.

Les probiotiques ont toutefois leurs limites. En effet, bien que les capsules de probiotiques peuvent contenir des milliards de bactéries, on ne sait pas quelle quantité parvient réellement à résister à l'acidité de l'estomac pour finalement se faufiler jusqu'à l'intestin. Quelques souches seraient toutefois plus résistantes et les études cliniques semblent favoriser certaines d'entre elles. Ainsi, le *Lactobaccillus GG* et le *Saccharomyces boulardi* sont les deux espèces pour lesquelles le plus de données probantes sont disponibles. Toutefois, aucun consensus n'existe sur la dose à ingérer pour obtenir l'effet désiré. De plus, même si les probiotiques sont considérés comme étant tout à fait sécuritaires, on doit tout de même faire preuve de prudence dans certains cas bien spécifiques. En effet, il est préférable d'utiliser les probiotiques sous supervision médicale chez les patients ayant un système immunitaire défaillant et chez ceux ayant une maladie intestinale chronique. N'hésitez donc pas à vous informer auprès de votre pharmacien pour savoir si les probiotiques peuvent vous être utiles et pour vous aider à choisir une formulation qui vous convient.

Pour terminer, voici quelques petits conseils pour tirer pleinement avantage de l'utilisation des probiotiques. D'abord, afin de prévenir la diarrhée induite par un antibiotique, il est recommandé de commencer à prendre les suppléments probiotiques dès le début du traitement et aussi de séparer d'au moins deux heures la prise des deux produits pour favoriser l'efficacité des probiotiques. Vous pouvez également les conserver au réfrigérateur pour favoriser leur conservation en gardant en tête qu'il reste très important de surveiller la date d'expiration du produit.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX



VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**
Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS DE MARS

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 6, 13, 20 et 27 mars 2018
Dr André Munger (418-862-0333) : Les mercredis 21 et 28 mars 2018

Vaccination des bébés de 2 à 18 mois, sera faite dorénavant les jeudis en am. Les rendez-vous sont pris à l'avance.

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte
Téléphone : 418-898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale • St-Cyprien, Qc • GOL 2P0
3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • GOL 3L0
136A, Seigneur Côté • Isle-Verte, Qc • GOL 1K0
535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • GOL 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569

Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812



JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ



Horaire de la bibliothèque municipale

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h 30
Jeudi	13 h à 15 h

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308



JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

À VOTRE AGENDA...

7, 14, 21 et 28 mars : Service rapports d'impôts, p. 28
 15 mars : Tournoi de carte 500, p. 24
 15 mars au 15 avril : Vente de livres usagers, p. 23
 24 mars : Club des 50 ans et +, p. 26
 25 mars : Dîner spaghetti, p. 20
 25 au 27 mai : Pièces de théâtre, p. 16